

DREAL Nord Pas de Calais  
Service milieux et ressources naturelles  
Madame Hélène SOUAN  
44 Avenue de Tournai  
59019 Lille Cedex

Affaire suivie par François GABILLARD

N/Réf. : 164/15 – EF/SD  
Objet : ZLD – Dérogation espèces protégées

Lille, le 08 avril 2015

Madame,

Je fais suite à votre courrier de 03 avril 2015 par lequel vous considérez que les modifications techniques présentées dans notre note du 18 février 2015 sont conformes à l'arrêté du 21 février 2012, ce dont je vous remercie.

Concernant le verger, vous indiquez qu'il paraît important de l'isoler par une haie pour réduire le risque de collision, lié à la proximité de la voirie.

Le verger étant situé à environ quatre mètres au dessus du niveau de la voirie, il nous semblait que le risque de collision pouvait être écarté.

Néanmoins, nous étudierons ce point avec notre écologue.

Concernant le gîte à chiroptères, nous avons pris bonne note des préconisations d'aménagement et du suivi qui en serait effectué par le CMNF.

Concernant les mares et la zone d'expansion des crues, nous adapterons les surfaces d'accueil des espèces en fonction du nombre de pieds présents lors des opérations de transplantation.

Une restitution détaillée sur tous ces points vous sera apportée dans le rapport annuel de suivi, que nous vous transmettrons prochainement.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition pour tous renseignements,

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Emmanuel FAVREUILLE  
Directeur Général

